



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 7 / 0 2 / 2 0 2 5

Dossier complet le : 1 7 / 0 2 / 2 0 2 5

N° d'enregistrement : 2025-8644

1 Intitulé du projet

Projet de forage d'eau de 65 m de profondeur avec prélèvement d'eau de 6 500 m³ / an pour l'abreuvement des animaux et lavage des équipements de traite sur la commune de HALLOY 62760 dans le département du Pas de calais.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

GAEC SAINT JEAN

Raison sociale

N° SIRET

3 2 4 2 5 1 2 7 1 0 0 0 1 5

Type de société (SA, SCI...)

GAEC

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

FOURNIER

Prénom(s)

JOSE

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
27. a) Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m.	Le projet consiste en la création d'un forage de 65m de profondeur pour l'abreuvement des animaux (bovins lait), lavage des équipements de traite et les besoins de l'exploitation.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le siège d'exploitation du GAEC SAINT JEAN se situe sur la commune de HALLOY 62760 dans le département du PAS DE CALAIS.

C'est une exploitation agricole de type polyculture élevage, avec un atelier de vaches laitière.

Afin de pouvoir alimenter en eau des bovins et de permettre le lavage des équipements de traite, le GAEC SAINT JEAN a pour projet de faire réaliser un forage d'eau.

Le forage sera implanté dans une prairie, à 48 m des bâtiments d'élevage et annexes existants afin de respecter les distances vis à vis des risques, et de pouvoir alimenter en eau les animaux.

Ce forage prévoit d'exploiter la nappe de la craie de la vallée de l'Authie, et de prélever 6 500m³/an avec un débit maximum de 8m³/h.

Les volumes prélevés ne sont pas des prélèvements supplémentaires supportés par la nappe mais une substitution au réseau d'alimentation public.

4.2 Objectifs du projet

Le GAEC SAINT JEAN souhaite réaliser un forage sur la commune de HALLOY 62760 dans le département du PAS DE CALAIS. Ce forage serait destiné à l'abreuvement de son élevage de bovins, pour le nettoyage de matériels de type salle de traite et laiterie et répondre aux besoins de l'exploitation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le forage sera creusé en rotation à l'eau claire, les formations meubles seront d'abord forées et obturées à l'aide d'un tubage et cimentation de l'espace annulaire entre le tubage plein et le terrain naturel. Le forage sera équipé d'un tubage PVC, plein dans sa partie supérieure (0 à 37m) et d'un tubage crépiné de 28 mètres dans sa partie inférieure. (cf annexe 8)

Une margelle bétonnée sera conçue de manière à éloigner les eaux de ruissellement de la tête de forage. La surface de la margelle sera de 3 m² et rehaussée de 30 cm par rapport au niveau du sol.

La tête de forage s'élèvera d'au moins 50 cm au dessus du niveau du sol.

Un dispositif permettant la comptabilisation des volumes prélevés sera mis en place.

L'ouvrage sera dans un local fermé et cadenassé.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'eau du forage sera pompé au débit instantané de 8 m³/h pour un volume prélevé maximum annuel de 6500 m³/an.

L'énergie utilisée pour pomper l'eau sera fournie par le réseau électrique qui actionnera une pompe immergée et ne créera donc aucun bruit.

Le forage ne fonctionnera pas en continu, il alimentera une cuve tampon de 500 L qui distribuera l'eau jusqu'aux abreuvoirs et divers équipements.

Conformément à l'article 13 de l'arrêté du 11 septembre 2003, Tout sondage, forage, puits, ouvrage souterrain abandonné est comblé par des techniques appropriées permettant de garantir l'absence de circulation d'eau entre les différentes nappes d'eau souterraine contenues dans les formations géologiques aquifères traversées et l'absence de transfert de pollution.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Code de l'environnement -article R.214-32, Article R.214-1

Arrêté du 11 septembre 2003 fixant les prescriptions générale

Nomenclature 1.1.1.0: Création d'un ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines prélèvement > 1000 m³/an

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Profondeur du forage Diamètre foration Diamètre tubage débit de prélèvement superficie du chantier pendant les travaux	65 m 167mm 125 mm 8 m3/h 100 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

PARCELLE B 306
Lambert II étendu
X: 606608
Y: 2573344
Z 152 m

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi du Sud des campagnes de l'Artois. La parcelle, lieu du projet se trouve en zone agricole (A)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Le projet ne se situe pas dans une ZNIEFF, la plus proche de type I se situe au Sud du projet à une distance de 884 m. Lors du fonctionnement, le forage ne produira aucune nuisance sonore. La pompe immergée sera alimentée électriquement.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	La zone humide la plus proche se situe à 2,8 Km au Sud-Ouest du projet, elle est composée de prairies.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le captage d'AEP le plus proche est sur la commune de Orville à 2,3 km au Sud-Ouest du projet.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	la zone Natura 2000 la plus proche se situe au Nord et à plus de 2.3 km du projet
D'un site classé ?	☒	☐	Exploitation classée aux ICPE / vaches laitières Le forage sera implanté à plus de 35 m des bâtiments d'élevage et des annexes.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Selon le référentiel du BRGM le projet de forage est situé dans le système Ternois/Val d'Authie code 003b. La nappe exploitable est la nappe de la craie de la vallée de l'Authie. L'impact potentiel du prélèvement sera limité en raison du débit relativement faible (8m³/h). Le prélèvement d'eau sera discontinu en fonction de la demande des animaux.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le prélèvement d'eau sera effectif sur une courte période, et non continu sur la journée. Les volumes prélevés ne sont pas des prélèvements supplémentaires supportés par la nappe mais une substitution au réseau d'alimentation public dans la masse d'eau AG309, la recharge est constituée par la pluie efficace, évaluée à 339 mm dans le secteur, la recharge est 61 fois plus importante que le prélèvement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	L'emprise au sol sera d'environ 3 m².
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La zone Natura 2000 (Massif forestier de Lucheux) se situe à plus de 2.3 km au nord du projet
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Afin de préserver la qualité de l'eau des nappes souterraines, une cimentation de l'espace annulaire entre le terrain et le tubage sera réalisée, ainsi qu'une margelle bétonnée et surélevée / terrain naturel
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le forage sera protégé par un capot étanche et fermé. Deux analyses d'eau de type R et C seront effectuées avant la mise en service, puis au moins deux fois par an ou 1 x /5 an.
Risques				

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Uniquement lors de la création du forage.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Non, le forage sera équipé d'une pompe immergée, alimentée électriquement.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Uniquement pendant la phase de création, rejet de mélange de terre et d'éléments provenant des différentes couches de sol rencontrées. L'impact sera limité par la décantation prévue avant restitution au
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	milieu naturel.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Non, le forage sera fermé par un boîtier de 3 m ² et de 1 m de haut
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Respect de l'article 4 de l'arrêté du 11 septembre 2003. Le forage sera implanté à plus de 35 m des bâtiments d'élevage, et il n'y aura pas d'épandage d'effluents d'élevage issus d'une installation classée dans un rayon de 50 m autour de la tête de forage. (Annexe 9) les parcelles présentes dans le rayon des 50 m appartiennent à l'éleveur, et à un voisin qui prendra en compte la réglementation (Annexe 9.1)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'espace annulaire entre le tubage plein et le terrain naturel sera cimenté afin d'éviter toute infiltration des eaux de surface.

Ainsi, lors de la réalisation du forage, toutes les précautions seront prises pour éviter les pollutions accidentelles. Pendant l'exécution du forage toutes les dispositions seront prises afin :

- d'assurer la consolidation des terrains traversés et s'opposer dans la mesure du possible à toute déperdition des eaux de nappes souterraines,
- de ne pas mettre en communication les différents niveaux d'aquifères rencontrés,
- de prévenir toute introduction de pollution de surface en cours de travaux,

Ainsi, la partie supérieure du forage sera rendue étanche par cimentation.

Il sera réalisé une margelle bétonnée, conçue de manière à éloigner les eaux de la tête de forage. La surface de la margelle sera de 3 m² minimum et rehaussée de 30 cm par rapport au niveau du sol.

La tête de forage s'élèvera d'au moins 50 cm au dessus du niveau du sol.

Le forage sera implanté à plus de 35 m des bâtiments susceptibles de présenter un risque de pollution pour le forage et des réseaux d'assainissement.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non, le projet se situe en dehors de zones naturelles (ZNIEFF, natura 2000, zones humides etc..), est éloigné des captages d'eau potable. L'ouvrage ne produira aucun bruit lors de son fonctionnement.

Le projet respecte les dispositions du SDAGE et du SAGE de l'Authie

Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

Les volumes prélevés ne sont pas des prélèvements supplémentaires supportés par la nappe mais une substitution au réseau d'alimentation public.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 coupe prévisionnelle Annexe 9: carte rayon de 35 et 50 m autour de la tête de forage Annexe 9.1 : lettre d'engagement	☒
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le



Signature du (des) demandeur(s)